

LE MOT BIBLIQUE DU JOUR CHAVOUOTH

Encore un autre vocable en faux ami. C'est à tort qu'on l'appelle « *la fête du don des tables de la Loi* ». **Chavouoth** lui est totalement étrangère dans le Rouleau et signifie « **les semaines** » C'est une fête de pèlerinage décomptée sept semaines après la nuit de Pessah, (d'où son nom de pentecôte en grec « 50 »). A la suite de l'exil loin de sa terre, le peuple juif, n'ayant plus temporairement de fonction agricole, (fonction qu'il a retrouvée depuis la création de l'Etat d'Israël)) avait tenu à perdurer la célébration de cette date des prémices, mais en lui substituant temporairement et par défaut, une commémoration du décalogue mixée avec Chavouot.

Or il s'agit de deux concepts de deux niveaux différents et dont la célébration est un mariage de l'eau et de l'huile. Car, pour louable que soit ce compromis, ces deux événements sont totalement distincts de forme et de fond. La fête des prémices et le passage des tables de la Loi n'ont ni le même calendrier dans le Rouleau, ni la même portée et vision recherchées.

1°) Sur la forme : Chavouoth et le don des Tables ne coïncident en rien dans le calendrier

.En effet :

Chavouoth tombe 49 jours après le seder de Pessah, donc dans le courant du deuxième mois qui suit la célébration de la sortie d'Egypte (les mois bibliques sont lunaires et de 28 jours).

le don de la Torah eût lieu, quant à lui, le troisième mois, soit entre le 57^{ème} et le 83^{ème} jour qui suivit cette même sortie :

« C'est au courant du troisième mois suivant le départ des israélites du pays d'Egypte qu'ils arrivèrent au désert du Sinai » (Exode 19, 1)

C'est donc une reconversion de Chavouoth en une toute autre célébration, certes pieuse, mais anachronique. Comme si l'on amalgamait Roch Hachana et la fête des Cabanes. Mais après tout, pourquoi pas ?

2°) Sur le fond : Chavouoth, fête conjoncturelle, nationale et temporelle, s'oppose au Don de la Loi, qui est le support d'une doctrine structurelle, universelle et intemporelle

TOUT LES OPPOSE DONC:

- **A) Chavouoth** est une fête **temporelle** faisant partie des trois fêtes de pèlerinage dont la finalité est de pédagogie limitée dans le temps de l'année (7 jours – voire 8 jours selon les coutumes) et directement liée à la seule période de récolte des **prémices agricoles** (elle succède à la fête de Pessah et sera suivie dans l'année par celle des cabanes) alors que :

Les tables de la Loi quant à elles, ont une finalité toute autre, puisque de consécration **permanente et quotidienne**. Après leur énoncé, Moïse s'y réfère aussitôt par le texte du *Chéma* (voir ce terme) en enjoignant que :

« ces paroles que j'enjoins ce jour à ton cœur, tu les inculqueras à tes enfants et tu en débattras lors de ton repos en ton domicile ou lors de tes déplacements, en te levant et en te couchant Qu'ils soient indissociables de tes actions et comme des frontispices en tes pensées » (Deutéronome 6, 7)

Le décalogue est donc édicté pour y réfléchir **sans limitation de dates ni de jours**, et pas seulement à écriquer dans le carcan d'une fois l'an au printemps et à jours fixes

De plus :

→ **B) Chavouoth** est une des trois fêtes de pèlerinage dont la finalité est **nationale et conjoncturelle**. Entre autres buts, cette fête fut instituée pour se substituer en son temps et localement :

1°) aux cultes païens d'époque des **Baals**. Des Baals dépendaient la croissance des récoltes, la maturité des fruits, la croissance du bétail.

Ces dieux étaient associés à toutes les entreprises rurales et le cultivateur, le vigneron, le berger leur vouaient une dévotion fervente. Tous éléments que Moïse va transcender par l'inculcation aux hébreux de leurs équivalents par des rites de pèlerinages dévouant au seul Eternel ces remerciements.

Pour la récolte, ce sera la fête de Pentecote (Chavouoth), pour les fruits celle des Cabanes(Soukoth) et pour l'animal la fête de l'agneau pascal (Pessah) ainsi que par les rites sacrificiels.

Pour une étude plus référencée sur les Baals voir l'article aijt :

<http://ajlt.com/Etudes-reflexions/17.02.56.pdf>

2°) aux cultes païens des **sabéens**. Selon Maimonide, ceux-ci avaient coutume de remercier la déesse terre lors des prémices agricoles, en lui faisant un sacrifice d'un chevreau cuit dans le gras (ou le beurre ou le lait) de sa mère.

C'est pourquoi il est écrit (Exode 23, 19) :

« Les prémices nouvelles de ton sol, tu les apporteras dans la maison de l'Eternel ton Dieu, tu ne feras point cuire le chevreau dans le lait (ou le gras) de sa mère »

Le don des Tables de la Loi quant à elles, et comme chacun le sait, ont une finalité élargie et de vision toute autre, en support d'un message universel.

POUR CONCLURE :

Ni les textes relatifs à Chavouoth n'évoquent le moins du monde les Tables, ni, réciproquement, les Tables n'évoquent de près ou de loin cette fête de pèlerinage et tous deux évènements sont, de surcroît, de calendrier discordant. (Avec un écart calendaire variant de 10 jours minimum et pouvant aller jusqu'à 38 jours – ainsi, alors que Chavouoth est à 7 semaines de la nuit de Pessah, le don du décalogue se situe entre 8 à 12 semaines du même évènement).

Leur dimension respective et leur portée n'est pas comparable.

La coutume s'est donc accommodée de ces contradictions, de par les nécessités de l'exil, en les réunissant. Mais gardons à l'esprit que **coutume n'est pas loi**. Et que le décalogue, lui, dont le contenu est immensément riche, doit être une source de réflexion permanente et perannuelle